Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DIX-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

1179e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Jeudi 29 novembre 1962, à 10 h 30
NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 14 de l'ordre du jour:
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique 967

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

1. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [traduit de l'anglais]: C'est la première fois que j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique[1] au nom du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. Permettez-moi d'abord de profiter de cette occasion pour rappeler que le 2 décembre 1962 marquera le vingtième anniversaire du jour mémorable où, pour la première fois au monde, une réaction nucléaire en chaîne contrôlée a été déclenchée par une équipe de savants dirigée par Enrico Fermi.

2. Je crois juste de commencer mon discours en évoquant les paroles prononcées en septembre dernier, à Vienne, à la Conférence générale de l'Agence, par M. Ralph Bunche, représentant du Secrétaire général, disant que le destin de l'Agence est lié à celui de l'Organisation des Nations Unies et au succès des efforts de l'Organisation pour assurer et maintenir la paix. La paix, je suis sûr que vous serez tous de mon avis, ce n'est pas simplement l'absence de guerre, mais c'est un état d'esprit des peuples et des gouvernements qui s'exprime en des actes de paix réels et concrets. Le plus urgent de ces actes et celui qu'on attend plus que tout autre, c'est la cessation générale des essais nucléaires, qui devra être suivie du désarmement, et la certitude que l'énergie atomique sera désormais utilisée exclusivement à des fins pacifiques. Ainsi, la pleine réalisation des buts de l'Agence dépend de la solution de ces problèmes par l'Organisation des Nations Unies.

3. L'année qui s'achève a vu, une fois de plus, l'essor vertigineux du développement scientifique et des progrès techniques qui marque l'époque présente. On est allé encore plus loin dans l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Les progrès de la recherche nucléaire ont été moins spectaculaires, mais tout aussi importants. Je suis fermement convaincu que, si les découvertes scientifiques peuvent parfois susciter de nouveaux problèmes, elles nous aideront en définitive à résoudre les problèmes politiques en dissipant notre peur de l'inconnu. Les résultats prometteurs obtenus pendant l'année dans le domaine de l'énergie nucléaire appliquée prouvent que le rendement et la durée d'utilisation des centrales nucléaires pourront dépasser les chiffres avancés jusqu'ici. Cela rapproche sans doute le moment où l'énergie d'origine nucléaire pourra concurrencer l'énergie de source classique. Toutefois, comme la technologie de l'énergie classique fait elle aussi des progrès et que le coût de cette énergie diminue, produire une énergie d'origine nucléaire capable de la concurrencer, c'est poursuivre un objectif mouvant. Cela illustre l'interdépendance du progrès technologique et de ses conquêtes dans diverses directions.

4. Je dirai maintenant quelques mots d'une des activités de l'Agence qui intéresse particulièrement l'Assemblée; il s'agit de la question des garanties contre le détournement à des fins militaires de l'aide fournie par l'Agence. Au point de vue purement technique, ce problème devient de plus en plus urgent. Actuellement, la capacité installée des réacteurs nucléaires est d'environ 3 000 MW; on pense qu'elle atteindra environ 7 000 MW en 1966 et 15 000 MW en 1970. En 1970, des matières fissiles seront produites en grandes quantités dans beaucoup de régions du monde et non plus seulement par les grandes puissances nucléaires actuelles. L'année ou les deux années à venir, pendant lesquelles le nombre d'installations sera encore faible et le rythme de développement lent, seront une période cruciale pour l'élaboration et l'essai d'un système international de garanties. J'insiste sur le mot "international" parce que ce système de garanties a été établi et peut être appliqué par un organisme international où tous les Etats Membres, ceux qui reçoivent des matières nucléaires comme ceux qui en fournissent, sont représentés et prennent part à l'élaboration des principes et à la surveillance de leur application.

5. La science a souvent fourni la matière d'une coopération constructive entre des peuples ayant des idéologies différentes et des degrés de développement différents. Vous en connaissez un exemple: les deux Conférences internationales des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en 1955 et 1958, qui ont montré quel profit les hommes de science de tous les pays peuvent tirer des échanges répétés de renseignements sur le plan mondial. Je suis heureux d'annoncer que la Conférence générale a recommandé à l'unanimité la convocation d'une nouvelle conférence de ce genre et je suis satisfait de voir qu'un projet de résolution [A/L.402 et Add.1] visant à organiser ladite conférence est déposé aujourd'hui à l'Assemblée générale. Dans une proportion plus modeste, les réunions scientifiques organisées par l'Agence au cours de l'année

[1] Rapport annuel du Conseil des gouverneurs à la Conférence générale, 1er juillet 1961-30 juin 1962, Vienne, juillet 1962, et supplément (A/5163 et Add.1).

écoulée ont également fourni un forum pour une coopération scientifique féconde.

6. La coopération mondiale se manifeste également dans la Décennie pour le développement, qui doit fournir aux pays en voie de développement les moyens d'opérer une percée sur le front économique dans les huit prochaines années. L'objectif de chacun de ces pays est la croissance économique auto-entretenue, ce qui dépend dans une grande mesure de l'imagination créatrice et de l'ingéniosité des hommes de science et des techniciens. Pour les pays en voie de développement, le besoin d'énergie et de centrales électriques est primordial; une résolution unanime de la dernière Conférence générale souhaite une coopération plus étroite de l'Agence et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres institutions qui s'intéressent aux problèmes de production et de caractéristiques économiques de toutes les formes d'énergie. Un pays en voie de développement qui lance un nouveau programme énergétique doit pouvoir porter un jugement de valeur non seulement sur la solution atomique, mais aussi sur les formules classiques: charbon, pétrole, houille blanche. Vu les énormes dépenses d'investissements, notamment en devises étrangères, qu'exigent les centrales électriques et particulièrement les centrales nucléaires, il est indispensable qu'un pays examine à fond toutes les possibilités. C'est pourquoi des spécialistes de l'énergie classique ont pris part récemment aux missions envoyées par l'Agence pour évaluer les possibilités de recours à l'énergie d'origine nucléaire, afin que chaque pays puisse se faire une idée claire et nette des problèmes en jeu et sache comment les résoudre au meilleur prix.

7. Un exemple concret de coopération internationale est fourni par la Norvège, la Pologne et la Yougoslavie, qui envisagent d'étudier en commun et d'une manière approfondie la façon de disposer le combustible nucléaire dans certains types de réacteurs, et ce sous les auspices de l'Agence. Des projets analogues pourraient être entrepris aussi dans les pays en voie de développement. Je tiens à souligner à ce sujet que, même dans une région développée comme l'Europe, en raison de l'importance des dépenses et du nombre relativement limité de spécialistes, certains travaux portant sur l'énergie d'origine nucléaire sont effectués sur une base régionale ou internationale.

8. Une des tâches les plus importantes entreprises par l'Agence est l'élaboration d'un programme à long terme de ses activités. On espère que le plan sera prêt pour la Conférence générale de 1963. Dans le cadre de la Décennie pour le développement, l'Agence est prête à aider ses Etats membres pour la solution de problèmes énergétiques, pour des travaux de recherches et de développement, ainsi que pour la formation du personnel, activité sur laquelle elle concentrera particulièrement ses efforts.

9. Etant donné l'accroissement de la population mondiale qui doit atteindre 6 milliards d'individus à la fin du siècle, les problèmes de l'alimentation et de l'approvisionnement en eau revêtent une importance primordiale. Consciente de cette situation, l'Agence met en œuvre des projets d'utilisation des radio-isotopes qui doivent permettre d'augmenter les ressources en eau et en denrées alimentaires. La prospection des ressources en eau, la désinfection des céréales et la conservation des denrées alimentaires sont des questions qui intéressent tous les Etats membres, mais surtout les pays en voie de développement. Un projet régional a été mis en œuvre dans huit pays de l'Asie du Sud-Est afin d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des engrais pour la culture du riz. On espère ainsi obtenir plus de riz et à moindre prix. Grâce à l'aide du Fonds spécial, un projet de recherches nucléaires et de formation technique agricole a été entrepris en Yougoslavie. Le problème de l'eau pour les zones arides pourrait être résolu par la mise au point de nouvelles méthodes de dessalement.

10. Je mentionnerai seulement deux exemples concrets du rôle que peuvent jouer les radio-isotopes en agriculture. L'Agence applique actuellement la méthode de stérilisation des mâles pour combattre le dacus ou mouche de l'olivier dans les pays méditerranéens. Si l'on pouvait également appliquer cette méthode pour exterminer la mouche tsé-tsé en Afrique, les avantages qui en résulteraient seraient incalculables. Par exemple, trois Etats du sud des Etats-Unis ont dépensé en une année 6 millions de dollars pour exterminer la lucilie dont la larve est un fléau du bétail. Les économies ainsi réalisées sont évaluées à 100 millions de dollars.

11. C'est également dans le contexte de la Décennie pour le développement et de l'industrialisation des pays sous-développés que la Conférence générale a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle elle demande à l'Agence d'améliorer, par un effort concerté avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, la coordination et l'efficacité des activités concernant l'énergie en général et ses aspects économiques en particulier.

12. Passant maintenant à l'Agence internationale elle-même, je crois le moment venu de mentionner que le Conseil des gouverneurs a réservé deux nouveaux sièges destinés à l'Afrique et au Moyen-Orient. Je suis heureux d'annoncer qu'au cours de l'année qui s'achève le Conseil des gouverneurs et le Secrétariat ont eu de plus en plus tendance à faire passer les questions scientifiques et techniques avant les questions administratives et politiques qui avaient inévitablement été très importantes pendant la mise sur pied de l'Agence. Autre effet de cette évolution, la Conférence générale a terminé ses travaux plus rapidement que les années précédentes et, ce qui est plus important peut-être, les grandes résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

13. Si cette tendance encourageante se maintient, l'Agence sera mieux placée pour contribuer à faire de la science nucléaire un catalyseur du progrès général de la science dans les pays en voie de développement. Nous espérons que les réacteurs de recherche et les installations nucléaires dont la construction s'achève dans bien des régions du monde deviendront les centres d'où partira le développement scientifique général des pays intéressés. L'Agence devrait ainsi être en mesure de jouer, en collaboration avec les institutions spécialisées, les commissions économiques régionales et les organisations intergouvernementales compétentes, un rôle croissant dans le développement scientifique général.

14. Une résolution adoptée par la Conférence générale va également dans le sens d'une coopération plus étroite de l'Agence et de l'Organisation des Nations Unies. Elle concerne une question qui est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, celle des conséquences économiques et sociales du désarmement. Il est probable qu'aucun secteur des économies

nationales ne profitera plus que celui où l'Agence exerce son activité de l'affectation à des besoins pacifiques des ressources actuellement consacrées aux armements. C'est pourquoi la Conférence générale m'a prié de prêter mon concours entier au Secrétaire général dans l'accomplissement de la tâche que vous lui avez confiée et qui consiste à suivre de près les aspects fondamentaux des conséquences économiques et sociales du désarmement.

15. Enfin, je mentionnerai brièvement un autre aspect de la collaboration qui se poursuit calmement et efficacement entre l'Agence et l'Organisation des Nations Unies, celui des relations avec le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes. L'an dernier, nous avons fourni une contribution au nouveau rapport très complet de ce comité, présenté une étude sur la contamination radio-active des aliments en Autriche, analysé des échantillons dans notre laboratoire et aidé à enseigner à des hommes de science envoyés par des pays en voie de développement les méthodes d'analyse et de prélèvement d'échantillons. Nous avons également accordé des contrats de recherche, organisé des réunions scientifiques sur les problèmes de la contamination et des effets des rayonnements et, conformément à la résolution [1721 (XVI)] adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale, nous avons, conjointement avec le Comité, donné des avis techniques à l'Organisation météorologique mondiale pour la mise en place d'un système de mesures, à l'échelle mondiale, de la contamination radio-active de l'atmosphère. L'appui scientifique et technique que nous avons fourni à l'Organisation des Nations Unies en la matière est, je pense, un bon exemple des relations qui existent entre nos deux institutions et qui pourraient être étendues à d'autres domaines.

16. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je suis certain que l'Assemblée souhaite que j'exprime en son nom nos sincères remerciements au Directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour le rapport qu'il vient de nous présenter.

17. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Ma délégation tient à exprimer sa gratitude à M. Eklund pour sa présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le fait est d'autant plus important qu'il coïncide avec la fin de la première période de service de M. Eklund, dont la direction énergique et compétente a été évidente dès la première heure. Nous avons été heureux de constater les progrès effectués dans bien des domaines de l'activité de l'Agence. Il est parfois difficile de se rendre compte de l'énorme développement des applications de l'énergie atomique au service pacifique de l'humanité. L'Agence participe à ce développement d'une façon décisive et importante. Son activité notable en matière d'aide aux pays en voie de développement pour leur permettre d'acquérir plus rapidement la capacité technique nécessaire en cette ère nouvelle est un des succès les plus frappants de l'Agence. Ce rapport sur les travaux de l'Agence montre qu'elle est extrêmement bien qualifiée pour fournir l'analyse et les avis objectifs qui sont nécessaires et pour contribuer à la solution de bien des problèmes qui exigent les efforts combinés des pays intéressés.

18. Plusieurs Etats Membres, dont les Etats-Unis, ont pris l'initiative du projet de résolution [A/L.402 et Add.1] recommandant la convocation d'une troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui se tiendrait en automne de l'année 1964. Cette proposition s'explique d'elle-même. Le préambule du projet de résolution résume les raisons qui justifient la convocation de cette conférence et le moment choisi à cet effet. Les paragraphes du dispositif réaffirment l'intérêt de l'Assemblée générale pour ce sujet vital et déclarent que la convocation de cette conférence serait avantageuse pour tous les intéressés. Le Secrétaire général est prié, avec l'assistance des organes appropriés des Nations Unies, de prendre les mesures préliminaires nécessaires pour organiser une conférence réunissant moins de participants et entraînant moins de frais que celles de 1955 et de 1958.

19. Près de cinq ans se sont écoulés depuis la Conférence internationale de 1958 sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. A sa sixième session ordinaire de 1962, la Conférence générale de l'Agence a exprimé l'espoir qu'une troisième conférence sera convoquée à Genève en 1964. Le Comité consultatif scientifique des Nations Unies a approuvé l'organisation de cette conférence qui se tiendrait en 1964 sous les auspices des Nations Unies.

20. Lorsqu'on étudie soigneusement le rapport sur la deuxième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, préparé par le Secrétaire général en 1960[2], on se rend compte que la gamme des applications pacifiques de l'énergie atomique s'était si largement étendue que la structure de la Conférence était devenue très vaste et extrêmement complexe, soulevant ainsi un problème qui a préoccupé le Comité consultatif scientifique des Nations Unies. Depuis longtemps, les divers organes des Nations Unies qui ont à s'occuper de la préparation des conférences se sont efforcés d'en limiter l'étendue afin d'obtenir de meilleurs résultats tout en réduisant les dépenses à un montant raisonnable. Nous pensons que la troisième conférence proposée pourrait être ramenée à des limites raisonnables et, par conséquent, avoir un budget moins élevé que ceux des conférences précédentes.

21. Pour atteindre cet objectif, plus modeste mais non moins utile, les Etats-Unis suggèrent certaines restrictions d'ordre pratique qui sont soumises à l'examen du Secrétaire général.

22. Nous croyons que le Secrétaire général devrait choisir des sujets précis qui seraient examinés en détail par les commissions techniques de la conférence. Nous citons, à titre d'illustration, quatre sujets: expérience pratique en matière de fonctionnement des centrales nucléaires; état de développement des nouveaux types de centrales nucléaires thermiques; état de développement des réacteurs surrégénérateurs; enfin, question du développement des combustibles nucléaires. Ces quatre sujets sont cités non à titre de propositions, mais simplement comme exemples donnés à titre d'illustration. Bien entendu, il y aura d'autres questions pertinentes qui, à notre avis, devraient faire l'objet d'un petit nombre de documents généraux qui seraient examinés à des séances plénières de la conférence réunie à cet effet. Nous pensons que le Secrétaire général pourrait limiter le nombre des documents que la conférence pourrait accepter. Ce nombre pourrait être fixé, par exemple, à un maximum de 500.

---

[2] Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 25 de l'ordre du jour, document A/4391 et Add.1.

23. Nous suggérons que le nombre total des séances plénières et des séances de commissions soit limité à 25 environ. Nous estimons qu'au total environ 2 000 délégués pourraient participer à la conférence. Nous ne pensons pas que leurs frais de voyage et les indemnités de subsistance devraient être à la charge de la conférence. Les documents acceptés devraient être fournis par les participants, à leurs frais, dans les quatre langues de la conférence: l'anglais, le français, l'espagnol et le russe. L'Organisation des Nations Unies, de son côté, assurerait la reproduction et la distribution du nombre nécessaire d'exemplaires. Comme les Membres peuvent le constater par les expériences précédentes, la publication des actes d'une conférence est fort coûteuse. On peut donc espérer que le Secrétaire général examinera les diverses possibilités pouvant permettre la publication des actes de la conférence d'une façon plus économique.

24. Les suggestions soumises ainsi au Secrétaire général ont pour but d'assurer avec des moyens raisonnables l'efficacité de la conférence. Il ne s'agit certes pas de diminuer la valeur du projet ni la pleine conscience que nous avons de son importance. La diffusion des connaissances scientifiques et techniques d'actualité est maintenant beaucoup plus efficace que lors de la deuxième Conférence. Nous pensons que des limitations d'ordre pratique peuvent maintenant être établies sans réduire en quoi que ce soit l'utilité de la conférence comme moyen de promouvoir davantage la collaboration et l'échange de renseignements au sujet de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

25. Sans vouloir préjuger en quoi que ce soit la nature des recommandations que le Secrétaire général pourra soumettre à l'Assemblée, à sa dix-huitième session, nous recommandons cependant à votre attention le projet de résolution des 12 puissances [A/L.402 et Add.1].

26. Parlant comme représentant des Etats-Unis, je me permets de dire que ma délégation appuie vivement l'amendement présenté par la délégation de l'Australie [A/L.404], selon lequel les Etats Membres seraient invités à participer à la troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

27. Les hommes, dans leur lutte constante pour améliorer leur niveau de vie et leur sentiment de bien-être, se tournent de plus en plus vers les ressources que leur offrent la science et la technique. Grâce à ces ressources, ils espèrent pouvoir mettre au point des fabrications nouvelles et des techniques nouvelles qui leur permettront de jouir d'une vie plus sûre et plus satisfaisante. Ils espèrent ainsi profiter d'aliments plus abondants et meilleurs, améliorer les conditions de logement et d'habillement, jouir d'une meilleure santé, vivre plus longtemps et se ménager plus de loisirs qui leur permettront de participer aux activités culturelles et récréatives qui les aident à mener une vie plus intéressante.

28. L'objectif fondamental de l'Agence internationale de l'énergie atomique est "de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier". A cette fin, l'Agence a élaboré des programmes internationaux de recherche et d'assistance technique dans des domaines fort variés, comme le rôle des réacteurs nucléaires dans la production d'énergie à des fins pacifiques ou la fabrication d'isotopes pour la recherche tant médicale qu'agricole.

29. Examinons brièvement ces deux assez vastes domaines d'application. En ce qui concerne les réacteurs de production d'énergie, il est clair que pour le moment les réacteurs à fission sont les plus intéressants, car ils offrent la meilleure possibilité de faire face à des besoins croissants. Si de grandes centrales peuvent être utilisées à cette fin, l'usage des réacteurs nucléaires deviendra de plus en plus séduisant au point de vue économique en permettant de produire de l'énergie à meilleur compte, dans les pays où le coût des combustibles minéraux et chimiques est trop élevé. Dans le cas des régions reculées, éloignées des grandes voies de communication et ayant besoin de sources d'énergie d'importance limitée, les petits réacteurs dotés de quelques perfectionnements techniques supplémentaires offrent une possibilité de résoudre le problème du coût généralement très élevé du transport des combustibles.

30. L'importance de l'énergie d'origine nucléaire pour les générations futures est telle qu'on devrait prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'aider les recherches ayant pour but la conception et la construction de réacteurs nucléaires économiques et présentant toute sécurité, particulièrement de réacteurs surrégénérateurs. Comme corollaire, il est évident que des cours et installations de perfectionnement doivent être prévus pour former un personnel de fonctionnement et d'entretien compétent.

31. L'utilisation et la transformation des isotopes font partie d'un domaine essentiel pour l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Comme l'Assemblée le sait, les isotopes sont des éléments qui ont été "chargés" dans un réacteur jusqu'à ce qu'ils deviennent radio-actifs; ils émettent alors de l'énergie sous forme de rayonnements. Ces rayonnements peuvent être utilisés de différentes manières. Ils peuvent produire une transformation des matières vivantes et être ainsi utilisés pour le traitement du cancer ou pour obtenir de nouvelles variétés de plantes ou d'animaux, ce qui donne de nouvelles perspectives dans le domaine agricole. Ils peuvent également être utilisés comme "indicateurs" pour identifier divers processus et conditions physiques. Ainsi, ils ont été utilisés comme instrument de contrôle pour détecter les défauts et imperfections dans les matériaux, pour indiquer les modifications des produits passant dans les pipe-lines; on s'en est servi également comme "indicateurs" pour contrôler le mode d'assimilation des engrais par les plantes ou l'assimilation par le corps de certains produits chimiques; ces rayonnements sont également utilisés pour le diagnostic et le traitement de certaines maladies.

32. Les deux Conférences de Genève de 1955 et 1958 ont surtout consacré leurs travaux à l'exposé des activités dans les divers domaines de l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Elles ont permis l'échange de renseignements scientifiques et techniques entre savants et ingénieurs des pays participants.

33. La première Conférence, en particulier, avait ouvert aux divers pays du monde l'accès à une technique qui avait été mise au point plus ou moins unilatéralement avant 1955. De surprenantes similitudes et des différences significatives se sont révélées dans la conception et la solution des divers problèmes posés par l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le résultat positif de

la Conférence a été de stimuler beaucoup les recherches en cours; mais, ce qui est plus important encore, elle a accéléré l'éclosion de nouvelles idées dans bien des domaines.

34. De cette tribune, à la seizième session de l'Assemblée générale [1013ème séance], le président Kennedy a lancé un appel pour une Décennie des Nations Unies pour le développement. L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 1710 (XVI), en soulignant ainsi la nécessité de coordonner, de consolider, de concentrer et d'accroître la coopération des Etats Membres pour éliminer les obstacles au progrès sur le plan économique et social, surtout dans les nouveaux pays en voie de développement. Depuis lors, bien des plans et programmes ont été entrepris ou intensifiés. Il est sans doute prématuré d'apprécier les possibilités réelles que nous offre cette décennie pour le développement, mais il n'est pas trop tôt pour reconnaître sincèrement que, à moins de l'intervention miraculeuse d'idées nouvelles et créatrices, dans bien des pays les réalisations ne seront pas avant longtemps à la hauteur des expériences. Nous remontons bien la pente, mais le rythme du progrès doit s'accélérer.

35. M. Glenn T. Seaborg, président de la Commission américaine de l'énergie atomique et prix Nobel, a déclaré, dans cet esprit, qu'il est indispensable d'envisager les bonds à faire dans la lutte contre la misère, l'ignorance et la maladie. Nous devons rappeler, comme le Directeur général de l'Agence l'a déjà fait, que nous allons atteindre le vingtième anniversaire de la première réaction en chaîne contrôlée, qui a été réalisée dans ma propre ville, à Chicago, le 2 décembre 1942. A ce propos, M. Seaborg a de nouveau attiré notre attention sur les développements spectaculaires que nous réserve encore l'utilisation pacifique de l'énergie atomique en raison des progrès rapides de la technologie.

36. Pour le profane, la description de ces possibilités est tout simplement fantastique. M. Seaborg a parlé de rendre habitables les régions polaires, de fabriquer des batteries presque éternelles utilisant l'énergie nucléaire pour la propulsion des véhicules, de produire de l'électricité à des prix concurrentiels; il a mentionné les progrès énormes qui seraient réalisés dans l'agriculture grâce à l'utilisation des isotopes, l'augmentation de la longévité humaine qui résulterait de leur emploi généralisé en médecine pour établir les diagnostics, traiter les maladies et approfondir l'étiologie. Il a également prévu des exploits sensationnels, tels que l'élargissement des cols de la Sierra Nevada et l'approfondissement du détroit de Gibraltar.

37. Si le passé n'était pas un prologue, les prédictions de ce savant de renom pourraient être sujettes à caution; mais ce n'est pas le cas; nous devons même croire que tout ce qu'il a décrit risque d'être en deçà de la vérité; voici ce qu'il disait textuellement:

> "Nous vivons dans une ère scientifique qui évolue à un rythme tel qu'il me semble impossible de prédire avec exactitude ce qui pourra se produire dans une vingtaine d'années."

38. Dans une ère où les possibilités sont tellement extraordinaires, nous devons nous concerter afin de les utiliser pour le bien. Une troisième conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique serait un bon moyen à cette fin. Au cours de cette décennie, que nous avons nommée avec tant d'espoir la Décennie pour le développement, nous aurons besoin de tout ce que la science et la technologie peuvent produire de mieux si nous voulons atteindre même les modestes objectifs que nous nous sommes fixés. Par une heureuse coïncidence, c'est à une époque où les populations pauvres, en butte à la famine et à la maladie, s'efforcent d'améliorer leur sort que la science en est arrivée au point de pouvoir renforcer nos espoirs et notre recherche commune en vue de créer un monde meilleur et plus sûr pour tous les peuples.

39. M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: De l'avis de la délégation soviétique, l'Agence internationale de l'énergie atomique a accompli un travail utile au cours de l'année écoulée en ce qui concerne la préparation de cadres nationaux destinés aux pays peu développés. Une aide technique a été fournie à plusieurs pays sous forme d'envoi d'experts et d'équipements pour des laboratoires atomiques et des centres scientifiques. Toutefois, la délégation soviétique estime que l'Agence atomique n'a pas encore résolu les problèmes fondamentaux inscrits dans son statut; elle n'est pas devenue, comme elle l'aurait dû, un centre de coopération internationale en matière d'utilisation, à des fins pacifiques, des réalisations obtenues en physique et en technologie nucléaires dans l'intérêt du développement économique des pays insuffisamment développés. L'Agence atomique ne réagit pas toujours comme elle le devrait lorsqu'elle est saisie de demandes concernant l'aide nécessaire à de nombreux pays.

40. Nous sommes amenés à nous demander les raisons réelles du fait que l'Agence ne parvient pas encore à s'acquitter de ses tâches.

41. A l'avis de notre délégation, les raisons de cet état de choses tiennent à ce que certaines puissances occidentales s'efforcent de subordonner l'activité de l'Agence à leurs fins égoïstes, ignorant du reste les intérêts de la majorité des membres et avant tout ceux des pays sous-développés. Comme par le passé, les puissances occidentales s'efforcent de se servir de l'Agence pour assurer leur contrôle sur le développement de l'énergie atomique des pays qui demandent son assistance.

42. C'est précisément la raison pour laquelle l'Agence n'a reçu jusqu'à présent aucune demande de fourniture tant soit peu substantielle quant à l'uranium dont elle dispose.

43. La course continue aux armements atomiques constitue un sérieux obstacle à la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Tant que la question du désarmement général et complet n'aura pas été résolue, les cadres scientifiques fondamentaux et les ressources matérielles seront consacrés aux besoins militaires et non au domaine pacifique de l'utilisation de l'atome. C'est pourquoi on ne peut surestimer l'importance considérable que revêtirait, pour l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la solution du problème du désarmement général et complet.

44. Comme elle attache une grande importance aux conséquences économiques et sociales du désarmement, la délégation de l'Union soviétique a soumis à l'examen de l'Assemblée générale, à sa présente session, la question du "Programme économique de désarmement" [A/5233] et un projet de "Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des moyens

et ressources libérés à la suite du désarmement". L'adoption des propositions de l'Union soviétique favoriserait un rapide développement économique et social des pays sous-développés et créerait dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies une base réelle de large coopération internationale dans les domaines scientifiques et techniques.

45. La délégation soviétique accueille favorablement la résolution[3] adoptée à l'unanimité à la sixième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne, au sujet des conséquences économiques et sociales du désarmement, et elle espère que l'Agence contribuera à l'élaboration du programme économique du désarmement.

46. Comme on le sait, l'Union soviétique partage avec les autres pays son expérience dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Avec l'aide de l'Union soviétique, divers pays ont construit et mis en service 25 installations atomiques, dont 10 réacteurs, 7 accélérateurs de particules et 8 laboratoires de physique et radio technique. De 1955 à 1962 ont été formés en Union soviétique 1 500 spécialistes pour effectuer des travaux dans lesdits centres. Cette aide fournie par l'Union soviétique n'entraîne aucune condition de caractère politique.

47. L'Union soviétique est prête également à collaborer dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Gouvernement soviétique a déclaré qu'il mettrait de l'uranium à la disposition de l'Agence. Nous avons mis aussi à la disposition de l'Agence de nombreux experts. Des boursiers de l'Agence, venus de nombreux pays, se forment actuellement dans les laboratoires scientifiques et atomiques de l'Union soviétique. A la dernière session de la Conférence générale de l'Agence, la délégation soviétique, avec celle d'autres pays socialistes, a soumis un programme concret d'activités de l'Agence pour les deux ou trois années à venir. Ces propositions prévoient la création, dans certains pays sous-développés, de six centres médicaux qui utiliseront des isotopes pour les diagnostics et pour les traitements de maladies diverses, et de six laboratoires de physique. En outre, le programme soviétique prévoit l'attribution aux pays sous-développés de 300 bourses pour la formation de spécialistes dans des établissements d'enseignement supérieur et dans des centres atomiques de recherches.

48. La délégation soviétique estime que l'Agence peut et doit devenir un centre de coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Les propositions de l'Union soviétique soumises à la Conférence générale de l'Agence en septembre 1962, à Vienne, confirment bien le désir de l'Union soviétique d'orienter l'activité de l'Agence vers une prompte réalisation des tâches que son statut lui impose et vers une coopération en matière d'utilisation des dernières découvertes de la physique nucléaire, dans l'intérêt du renforcement de la paix et de l'accroissement du bien-être de tous les peuples.

49. L'Agence internationale de l'énergie atomique est appelée à diriger son activité conformément aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, lesquels tendent à renforcer la paix et à encourager la coopération internationale. L'Union soviétique déploiera tous ses efforts afin que l'Agence s'inspire précisément de ces principes dans ses travaux. C'est uniquement sur la base de ces principes qu'une large coopération est possible dans le domaine atomique, coopération qui intéresse les peuples du monde entier.

50. La délégation de l'Union soviétique appuie le projet de résolution [A/L.401] qui prend acte du rapport de l'Agence internationale [A/5163 et Add.1] pour l'année écoulée.

51. On sait qu'à la dernière session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique a été adoptée, sur l'initiative des délégations de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, une résolution[4] qui recommande la convocation, en 1964, d'une troisième conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. La délégation de l'Union soviétique est en faveur de la convocation d'une telle conférence sous l'égide des Nations Unies, de façon que puissent y participer tous les pays qui le désirent. Cette conférence pourrait apporter une importante contribution au développement de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique; c'est pourquoi notre délégation, avec plusieurs autres pays, a soumis à la présente session de l'Assemblée générale un projet de résolution [A/L.402 et Add.1] prévoyant la convocation en 1964 de cette troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques; elle exprime l'espoir que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

52. Quant aux amendements proposés audit projet de résolution, la délégation soviétique votera en faveur de l'amendement de la Tchécoslovaquie [A/L.405] et contre l'amendement de l'Australie [A/L.404].

53. M. CZERNETZ (Autriche) [traduit de l'anglais]: La délégation autrichienne est heureuse de souhaiter chaleureusement la bienvenue, pour la première fois à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Sigvard Eklund, qui est entré en fonctions le 1er décembre 1961. Ma délégation désire le remercier aussi pour l'intéressant rapport qu'il vient de nous présenter sur les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée.

54. Ce rapport a trait à la cinquième année d'existence de l'Agence et il reflète les efforts réels qui ont été accomplis dans les divers domaines. Ma délégation estime que le programme actuel est réaliste, car depuis que l'Agence existe il a été ajusté aux réalités de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans notre monde d'aujourd'hui. Il montre clairement que l'Agence a maintenant trouvé la place et le rôle qui lui reviennent dans le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

55. A l'occasion de son cinquième anniversaire, l'Agence a pu présenter au public un bilan intéressant de ses activités, plus spécialement en matière d'assistance technique et de formation. Au cours de ses cinq premières années d'existence, 1 800 candidats au moins ont été choisis par l'Agence pour bénéficier de son programme de bourses et quelque 1 500 stagiaires ont suivi des cours organisés par les deux laboratoires mobiles.

---

[3] Voir Agence internationale de l'énergie atomique, Résolutions adoptées par la Conférence générale au cours de sa sixième session, résolution GC (VI) RES/130.

[4] Agence internationale de l'énergie atomique, résolution GC (VI) RES/129.

56. On note avec une grande satisfaction que le propre laboratoire de l'Agence à Seibersdorf, aux environs de Vienne, a commencé à fonctionner l'an dernier et que les Etats Membres commencent à en utiliser les services.

57. L'Autriche possède, non loin du laboratoire de l'Agence, une pile équipée d'un réacteur Astra de 5 MW et elle envisage la possibilité, pour répondre à une demande du Directeur général, de mettre les facilités de ce centre pendant certaines périodes à la disposition d'un programme de formation à long terme pour le compte de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'exécution de ce programme pourrait commencer dès l'an prochain.

58. L'Autriche a volontiers accepté de collaborer avec l'Agence dans ce domaine et elle est prête à recevoir en 1963 un certain nombre de boursiers qui suivront un programme de formation d'une année entière dans le Centre autrichien d'études atomiques de Seibersdorf.

59. Autre développement significatif des activités de l'Agence, des études ont été entreprises en ce qui concerne la possibilité d'établir avec l'aide de l'Agence des projets ayant trait à l'énergie d'origine nucléaire. Bien que, comme le rapport l'indique, ces projets n'en soient encore qu'à une phase préliminaire, ils n'en reflètent pas moins le rôle toujours plus important que l'Agence peut jouer pour favoriser le développement de l'énergie atomique dans un avenir pas trop lointain.

60. La délégation de l'Autriche à la Sixième Conférence de l'Agence internationale de l'énergie atomique a par conséquent voué une attention spéciale à ce programme et a proposé d'envisager l'établissement d'une Division commune de l'énergie. De l'avis de la délégation autrichienne, cette institution, qui serait rattachée à l'Agence, aurait l'importante tâche d'assurer une coopération et une coordination plus étroites entre l'Agence, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et la Conférence mondiale de l'énergie. En outre, en fournissant des conseils aux pays en voie de développement sur les questions d'énergie, elle pourrait empêcher des investissements dont la valeur risquerait ultérieurement de se révéler douteuse. Ma délégation est très heureuse que la Conférence générale ait adopté deux résolutions importantes dans ce domaine.

61. L'Agence, en tant qu'organisation technique, a acquis au cours des premières années une expérience considérable quant à l'application de l'énergie nucléaire et nous pensons que cette organisation devrait être considérée comme l'organe le plus approprié pour la coordination des efforts scientifiques menés par un certain nombre d'institutions internationales, plus spécialement pour ce qui est de l'application de l'énergie nucléaire.

62. A cet égard, on peut mentionner que le développement rapide de nombreuses applications de l'énergie nucléaire semble justifier la convocation d'une troisième conférence des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

63. Après une étude attentive de la question, ma délégation estime que le rapport de l'Agence montre que, si cette organisation accomplit un travail peut-être moins spectaculaire qu'on ne l'envisageait à l'origine, ce travail n'en est pas moins d'une grande importance. Une utilisation économique de l'énergie atomique faisant concurrence aux ressources énergétiques classiques n'a pas été possible aussi rapidement que beaucoup le pensaient. Il ne fait aucun doute cependant que l'énergie atomique jouera un rôle économique important dans l'avenir et il appartient actuellement à l'Agence internationale de l'énergie atomique de poser les jalons pour le développement de ce rôle au bénéfice de l'humanité.

64. Permettez-moi de poser une question: n'avons-nous pas, tous autant que nous sommes, tendance à afficher un certain scepticisme, un certain esprit critique, qui nous conduisent à sous-estimer les éléments véritablement positifs du développement impétueux et quelquefois très dangereux de la vie internationale? N'avons-nous pas tendance à sous-estimer jusqu'à nos propres réalisations, effrayés que nous serions de risquer d'y trouver quelque chose de véritablement et indubitablement positif? Mon gouvernement se félicite particulièrement de l'œuvre extrêmement précieuse accomplie par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

65. Je ferai remarquer que c'est un grand avantage pour le monde entier que les savants atomiques de tous les pays coopèrent dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Plus cette coopération sera étroite, plus il y aura d'échanges de données et d'expériences scientifiques, plus ils s'habitueront à cette étroite collaboration scientifique, plus dans le monde entier la science et la technique nucléaires seront répandues, et plus nous nous rapprocherons d'une solution des problèmes difficiles qu'implique un désarmement nucléaire universel sous contrôle efficace. Je crois donc pouvoir dire que l'activité scientifique de l'Agence internationale de l'énergie atomique contribue, par ses réalisations techniques, à créer les conditions d'une véritable paix mondiale et aussi un climat international meilleur et plus calme.

66. Mon pays est heureux d'avoir eu l'honneur d'être choisi pour siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En tant que petit pays neutre, nous nous réjouissons particulièrement de pouvoir contribuer de cette façon à la cause suprême de la paix qui ne pourra triompher que grâce à la coopération internationale et au respect des droits de l'homme dans le monde entier. L'Agence internationale de l'énergie atomique mérite incontestablement l'entier appui de l'Assemblée générale et de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

67. M. OKAZAKI (Japon) [traduit de l'anglais]: La délégation japonaise estime que c'est un honneur pour elle que de s'associer très chaleureusement aux orateurs précédents qui ont déjà rendu un grand hommage à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les progrès réalisés par l'Agence au cours de l'année écoulée, qui sont exposés très clairement dans son sixième rapport annuel et dans le supplément à ce rapport doivent certes être qualifiés de brillants. Il est réconfortant de pouvoir examiner une question — le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique — qui offre un exemple remarquable de coopération internationale pacifique dans un domaine particulièrement important de l'activité humaine.

68. L'étude du rapport de l'Agence et de son supplément montre clairement la très vaste portée de cet effort de coopération pacifique sur le plan international. Soixante-dix-huit Etats sont aujourd'hui membres de l'Agence internationale, qui leur fournit un centre pour travailler de concert et en étroite

harmonie afin de mener à bien les importantes tâches de l'Agence. La coopération avec diverses institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes internationaux dans l'exécution de programmes présentant un intérêt commun est également à signaler. Bien entendu, par la voie de ses publications, des colloques et des cycles d'études, grâce au programme d'assistance technique, aux bourses et aux arrangements contractuels avec les universités, les institutions scientifiques et les laboratoires, l'Agence contribue également et de façon substantielle à cette très importante activité internationale.

69. Lorsque nous examinons les questions relatives à l'énergie atomique, nous ne devons pas oublier que cette force terrible recèle un potentiel immense pour le bien-être de l'homme et l'amélioration de son sort. Il ne faut pas insister uniquement sur le rôle effrayant que cette force pourrait jouer dans la destruction de l'humanité.

70. Dans ses différents programmes de travail, l'Agence internationale de l'énergie atomique incarne en quelque sorte les aspects bénéfiques de cette énergie. Pour comprendre toute l'importance de ces aspects, il suffira de noter les programmes de l'Agence dans des domaines tels que l'énergie d'origine nucléaire, les réacteurs, les combustibles, les matériaux, l'emploi des radio-isotopes et des rayonnements en médecine, dans l'agriculture, dans l'industrie et l'hydrologie, ainsi que la question si importante de la protection contre les rayonnements.

71. A la lumière de ces considérations, la délégation japonaise a pris acte avec un vif intérêt de la mention faite dans le supplément au rapport de l'Agence [A/5163/Add.1, par. 20] de la possibilité d'organiser en 1964 une troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous nous félicitons de cette remarquable initiative prise par l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'autant plus qu'elle est absolument exempte de toute tendance idéologique. La délégation du Japon estime que les deux conférences précédentes, tenues à Genève en 1955 et 1958 sur cette question importante, ont incontestablement servi un dessein très utile. Aussi pensons-nous qu'il serait tout aussi opportun de commencer à prendre dès maintenant les dispositions voulues pour tenir en 1964 une troisième conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. En 1964, en effet, six années se seront écoulées, il faut bien le faire remarquer, depuis la dernière conférence qui ait traité la question.

72. Pour ces raisons, la délégation japonaise a l'honneur d'être, avec de nombreuses autres délégations, un des auteurs du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie [A/L.402 et Add.1]. Nous attachons une grande signification à ce projet de résolution parce qu'il permet de mettre en œuvre l'initiative prise par l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'encourager les applications pratiques de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

73. Si l'on veut assurer un succès retentissant à cette conférence, il faudra pouvoir disposer d'un temps suffisant pour la préparation méthodique qu'exige une entreprise si pleine d'intérêt. Cela exigera les efforts concertés du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Agence, ainsi que des Etats Membres et des diverses institutions spécialisées et organisations internationales intéressées. Nous pensons qu'en tout premier lieu l'idée dominante de la conférence envisagée serait de donner l'occasion de mettre en commun l'expérience et les connaissances des différents pays qui en sont à des étapes diverses de leur développement en matière d'énergie atomique.

74. Nous pensons notamment que la conférence devrait être considérée comme un centre où pourra s'harmoniser le travail en commun et d'où les pays qui ne sont pas encore familiarisés avec les applications pacifiques de l'énergie atomique pourront tirer les connaissances qui seront mises à leur disposition et qui les aideront à poursuivre leurs propres travaux. Dans ce contexte, il semble tout indiqué d'enregistrer le fait qu'une conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées se tiendra à Genève en février 1963. Cette conférence fournira sans doute d'excellents exemples à la conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui devra se tenir en 1964.

75. Pour toutes ces raisons, la délégation japonaise désire adresser un appel aux représentants réunis ici pour les prier d'appuyer unanimement le projet de résolution [A/L.402 et Add.1] dont l'Assemblée est saisie.

76. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: En examinant les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le rapport pour 1962 [A/5163 et Add.1] nous a été distribué, la délégation tchécoslovaque note avec satisfaction certains résultats positifs de l'activité de l'Agence internationale en 1962. Dans le domaine de la formation professionnelle de jeunes ingénieurs, le travail de l'Agence a été très utile, surtout lorsqu'il s'agissait de personnel appartenant à des pays en voie de développement. L'assistance de l'Agence aux Etats Membres en ce qui concerne l'échange de renseignements scientifiques grâce à la publication de différentes sortes de données scientifiques et à l'organisation de nombreuses conférences scientifiques bien menées et de haute qualité scientifique constitue aussi un résultat positif.

77. Cependant, ces résultats satisfaisants ne peuvent nous contenter pleinement. Un renforcement notable de la coopération, à base d'égalité, de compréhension réciproque et d'avantages communs, coopération jusqu'ici encore insuffisamment poussée, contribuerait sans doute à améliorer la réussite de l'œuvre de l'Agence. La délégation tchécoslovaque estime également nécessaire de souligner une fois encore qu'elle considère l'octroi d'une assistance technique, dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire, aux pays en voie de développement comme étant l'objectif principal de l'œuvre de l'Agence. Toutes les autres activités de l'Agence doivent être subordonnées à cette tâche principale.

78. Cependant, il nous semble que, bien qu'elle existe depuis six ans, l'Agence n'a pas encore une idée bien claire de ses tâches essentielles. Nous ne pouvons pas admettre que des ressources qui pourraient être allouées à l'assistance technique, surtout aux pays en voie de développement, soient utilisées à d'autres fins qui ne sont pas aussi avantageuses que l'aurait été l'assistance technique directe à laquelle nous pensons et sur laquelle nous avons insisté.

79. Je voudrais surtout attirer votre attention sur les installations pour les travaux de recherche entre-

pris par l'Agence dans des laboratoires coûteux. D'après l'expérience et les idées du Gouvernement tchécoslovaque, ce n'est pas là, après tout, la vraie mission de l'Agence. Malgré les ressources énormes consacrées à ces travaux de recherche, l'Agence n'a quand même pas les possibilités financières suffisantes pour organiser complètement sa propre recherche. Il est de l'intérêt de tous que l'Agence ne gaspille pas une bonne partie de ses ressources à cet effet et il faut qu'elle accorde plus d'attention à une utilisation plus complète et mieux coordonnée de ses ressources et à une coopération élargie avec les centres nationaux de recherches qui sont très souvent beaucoup mieux équipés qu'elle à tous points de vue.

80. Nous voudrions également faire porter nos critiques sur le système de ce qu'on appelle les garanties. Nous avons déjà souvent critiqué ces garanties. L'adoption sur le plan pratique des mesures dont parle le rapport et auxquelles nous nous étions opposés confirme les réserves que nous avons exprimées. Si nous tenons compte de ces deux domaines d'activité de l'Agence, nous ne pouvons pas approuver le passage du rapport annuel selon lequel l'activité, dans le domaine de l'assistance technique, a décru par suite de la diminution des contributions volontaires des membres. Pour assurer le futur développement du travail de l'Agence, il est bon d'attirer au moins l'attention sur les lacunes précitées. Nous espérons que l'Agence saura les combler.

81. La Tchécoslovaquie n'a pas cessé de développer un programme d'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans un certain nombre de domaines scientifiques et techniques; nous nous sommes toujours intéressés et nous nous intéressons encore beaucoup au travail de l'Agence. Nous sommes tout prêts à coopérer avec tous les pays dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous sommes prêts, par exemple, à fournir notre assistance aux pays sous-développés dans la mesure de nos moyens et de nos capacités. Le Gouvernement tchécoslovaque a décidé d'accroître le nombre des bourses destinées à des étudiants de pays en voie de développement et il est également disposé à aider l'Agence à organiser un colloque scientifique sur le territoire tchécoslovaque en 1963. Nous sommes prêts également à appuyer toutes les initiatives prometteuses de l'Agence. Cette attitude positive de notre part à l'égard de l'Agence découle de notre conviction que l'Agence est utile au développement de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. En conséquence, toutes nos suggestions visent surtout à l'amélioration de son œuvre.

82. La condition nécessaire au succès du travail de l'Agence, c'est l'existence d'un programme à long terme pour la solution des problèmes majeurs que pose l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ce programme devrait tenir compte des besoins de tous les Etats membres, surtout de ceux des pays en voie de développement.

83. En étudiant cette proposition, on aboutit inévitablement à la conclusion que l'Agence se préoccupe nécessairement de voir protéger son œuvre contre tous les obstacles et tous les inconvénients que peut provoquer la course aux armements qui absorbe malheureusement tant d'efforts scientifiques et de ressources matérielles à des fins de destruction, menaçant ainsi l'avenir de l'humanité et mettant en danger les brillantes perspectives que nous réservent la recherche et le progrès dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. En conséquence, l'Agence internationale doit trouver le moyen de contribuer à la réalisation du désarmement général et complet, et de coopérer à la mise au point du programme économique de désarmement qui est en cours de discussion maintenant à la dix-septième session de l'Assemblée, sur l'initiative de la délégation soviétique.

84. Cela étant, la délégation de la Tchécoslovaquie appuie le projet de résolution [A/L.401] présenté par le Canada, le Pakistan et la Pologne priant l'Assemblée générale de prendre acte du rapport.

85. Je voudrais dire quelques mots du projet de résolution des 12 puissances [A/L.402 et Add.1]. La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique est certainement très importante et très utile non seulement pour les pays en voie de développement, mais aussi pour les pays qui ont leur propre équipement de recherche et une grande expérience dans ce domaine. Cela a été confirmé par le déroulement et le résultat des deux Conférences internationales sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tenues à Genève en 1955 et en 1958; cela a été souligné également par tous les orateurs qui ont participé jusqu'à maintenant à la discussion. La délégation tchécoslovaque se félicite donc du désir positif exprimé par l'Agence internationale de l'énergie atomique de tenir une troisième conférence du même genre, également recommandée dans le projet de résolution des 12 puissances.

86. Il nous semble cependant que l'idée d'une large coopération internationale doit directement ressortir du texte du projet de résolution, afin que tous les Etats, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies, de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou de quelque autre institution spécialisée, soient invités à participer à la future conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

87. Nous savons que d'autres pays qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies ni des institutions spécialisées ont une riche expérience dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et pourraient par conséquent contribuer par leurs connaissances au succès de la conférence. Nous pensons également qu'aucun des motifs politiques qui se sont opposés jusqu'à maintenant à la participation de ces pays aux travaux de l'Organisation et des institutions spécialisées ne doit empêcher la conférence de bénéficier de la participation de tous les Etats, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies. Pour cette raison, la délégation tchécoslovaque propose un amendement au projet de résolution des 12 puissances [A/L.405]. Il devrait constituer le paragraphe 4 du dispositif. Il se lit comme suit:

> "Invite tous les Etats qui le désirent à prendre part à la conférence et à comprendre dans leur délégation les experts compétents en matière d'énergie atomique".

L'immense importance de la mise au point et de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique pour l'humanité et son avenir a été suffisamment soulignée par tous les orateurs qui m'ont précédé. Il est donc purement logique qu'aucun Etat désireux d'assurer sa coopération ne soit exclu d'un événement

aussi important que la conférence envisagée sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. La délégation tchécoslovaque espère vivement que l'Assemblée générale non seulement approuvera les raisons qui nous ont incités à présenter cet amendement, en reconnaissant sa justification et son utilité, mais également apportera son plein appui à cet amendement.

M. Tchernychev (Union des Républiques socialistes soviétiques), vice-président, prend la présidence.

88. Sir James PLIMSOLL (Australie) [traduit de l'anglais]: Je veux d'abord exprimer notre satisfaction de voir que M. Eklund est venu ici aujourd'hui pour présenter le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [A/5163 et Add.1]; je veux également dire la haute opinion qu'a le Gouvernement australien du travail accompli par lui au cours de sa première année comme Directeur général de l'Agence et de son approche constructive et énergique du problème.

89. Je tiens également à féliciter l'Agence elle-même pour son travail, spécialement en matière d'assistance technique et d'application du système de garanties.

90. Je tiens en particulier à mentionner la décision de la cinquième Conférence générale de mettre sur pied un programme à long terme des travaux de l'Agence, comme M. Eklund l'a indiqué lui-même dans son exposé. On ne voit pas encore très bien dans quelle mesure il sera possible d'exécuter ce programme en raison des limitations financières et de l'incertitude qui pèse sur les contributions au fonds général. En tout cas, l'élaboration d'un tel programme aidera à établir un ordre de priorité pour les diverses activités.

91. Cela étant, la délégation australienne sera très heureuse de voter en faveur du projet de résolution présenté par le Canada, le Pakistan et la Pologne [A/L.401].

92. L'autre question qui nous est soumise concerne la convocation d'une troisième conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les deux premières conférences de ce genre qui ont déjà eu lieu ont été couronnées de succès. La première Conférence, nous nous en souvenons tous, a fait époque. Elle a ouvert des perspectives nouvelles pour tous les pays du monde, grâce à l'expérience et aux connaissances acquises, notamment par l'Union soviétique et les Etats-Unis. Elle a été caractérisée par un libre échange de renseignements, pour la première fois, non seulement entre les pays communistes et les pays non communistes, mais aussi à l'intérieur des différents groupes eux-mêmes.

93. La deuxième Conférence ne pouvait naturellement pas donner des résultats aussi spectaculaires parce que les domaines ouverts — jusque-là inconnus pour la plupart d'entre nous — n'existaient pas. Elle a permis cependant un échange d'idées fort utile et des progrès certains dans notre connaissance commune. Aussi accueillons-nous aujourd'hui favorablement la perspective d'une nouvelle conférence. Il est temps d'en tenir une autre et nous appuyons, dans un esprit positif — et non négatif — les efforts entrepris pour limiter la portée et l'ampleur de cette troisième conférence. Il n'est plus profitable de tenter de s'attacher sans aucune restriction à l'étude de tous les aspects du problème. Il nous faut une programmation plus poussée afin de spécifier les détails du programme et de préparer avec précision les matières qui devront faire l'objet d'une discussion. Si la troisième conférence se déroulait comme celle qui s'est tenue en 1958, elle serait actuellement beaucoup trop importante et peu maniable.

94. Il y a aussi des considérations d'économies; il faut limiter les dépenses, étant donné les difficultés financières dans lesquelles se trouve actuellement l'Organisation des Nations Unies. Sur ce point, nous appuyons les déclarations faites au début de cette séance par M. Klutznick, représentant des Etats-Unis.

95. Ainsi que je l'ai déjà souligné, notre attitude n'est nullement négative, mais, au contraire, nous pensons qu'au point de vue pratique et constructif la conférence devra concentrer son attention et limiter son ordre du jour à l'examen des sujets, ou des groupes de sujets, qui présentent le plus d'importance. Par exemple, l'Australie désire qu'une attention particulière soit accordée à la technologie des génératrices nucléaires. Nous pensons que nous sommes parvenus à un point où il faudrait récapituler les connaissances dans ce domaine et les perspectives offertes par les différents types de systèmes de réacteurs.

96. Quant à l'organisation de la conférence, je dirai que l'Australie accueillerait favorablement une organisation conjointe par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation des Nations Unies, la responsabilité principale étant assumée par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous pensons que le coût de la participation de l'Agence ne serait pas très élevé.

97. J'insiste sur la nécessité d'une préparation très soigneuse et sur l'utilité d'obtenir d'excellents conseils scientifiques; il faut éviter tout double emploi par rapport à d'autres conférences, comme celle qui se réunira à Genève en février 1963 sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées.

98. A la lumière de ce qui précède, la délégation de l'Australie votera en faveur du projet de résolution qui a été présenté par 12 puissances [A/L.402 et Add.1]. Cela montre qu'il y a un accord général entre les membres de l'Assemblée, notamment entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, sur les conditions dans lesquelles cette conférence devra être organisée. Cependant, sur un seul point, celui de la liste des Etats à inviter à participer à la conférence, l'accord n'a pu être réalisé. Le projet de résolution ne vise pas ce point particulier et l'Assemblée doit choisir entre deux propositions dont l'une a été faite par l'Australie [A/L.404] et l'autre par la Tchécoslovaquie [A/L.405]. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de prôner longuement ce projet de résolution; le représentant de la Tchécoslovaquie qui a pris la parole avant moi n'a pas jugé nécessaire, lui non plus, de le faire.

99. La question qui se pose devant les organes des Nations Unies, depuis un certain temps déjà et dans d'autres contextes, ainsi que les arguments opposés qui ont été exprimés sont parfaitement connus de tous les représentants. La délégation tchécoslovaque propose d'inviter tous les Etats qui le désirent à prendre part à la conférence et à comprendre dans leur délégation les experts compétents en matière d'énergie atomique. Telle est l'une des propositions dont l'Assemblée est saisie.

100. D'autre part, l'Australie propose d'inviter les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies

ou membres d'institutions spécialisées. Autrement dit, la proposition de l'Australie tend à donner au Secrétaire général des indications très précises quant aux Etats qui devraient être invités. Ces derniers sont ceux qui bénéficient d'un statut dans les conférences et organisations internationales placées sous l'égide des Nations Unies.

101. En d'autres termes, à diverses étapes dans le passé, les décisions qui incombaient au Secrétaire général concernant les Etats pris individuellement ont déjà été adoptées du fait de l'admission de ces Etats à l'Organisation des Nations Unies ou aux institutions spécialisées.

102. Au contraire, la Tchécoslovaquie propose d'inviter tous les Etats sans aucune précision quant à ce qui est un Etat et quant à savoir si un Etat donné répond aux conditions que la plupart des Membres de l'Organisation estiment comme essentielles pour la participation à la conférence.

103. Ainsi, l'Assemblée est saisie de deux amendements qui l'obligent à un choix et j'espère qu'elle se prononcera en faveur de la proposition de l'Australie. En agissant ainsi, l'Assemblée suivra la pratique antérieurement adoptée pour les conférences internationales; elle se conformera donc à ce qui a été fait pour les deux premières conférences qui ont été tenues en matière d'énergie atomique. Je crois qu'il est logique d'agir ainsi et j'espère que la décision interviendra dans ce sens.

104. M. TREMBLAY (Canada): Ma délégation a suivi avec un vif intérêt l'exposé du rapport [A/5163 et Add.1] que vient de présenter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous voulons lui dire le plaisir que nous éprouvons à l'accueillir, pour la première fois, au sein de cette assemblée.

105. La sixième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a tenu ses assises en septembre dernier, a permis d'évaluer le travail accompli par l'Agence au cours des cinq années de son existence et de formuler des pronostics pour l'avenir. Si les activités de l'Agence n'ont pas toujours correspondu aux prévisions initiales, mon gouvernement n'est pas enclin, pour autant, à sous-estimer ses réalisations. Il n'est pas non plus pessimiste quant à son rôle pour l'avenir.

106. Une des fonctions les plus importantes de l'Agence est de promouvoir l'échange de renseignements scientifiques et techniques et, plus spécialement, de favoriser la tenue de conférences, séminaires et symposiums. Le Gouvernement canadien a été heureux, grâce à la coopération de l'Atomic Energy of Canada, Limited, d'être l'hôte cette année d'une de ces rencontres, organisée conjointement par l'Agence et l'UNESCO. Il est certain que ces colloques sont extrêmement utiles aux savants de tous les pays. Ils permettent un échange fructueux d'idées et d'expériences et contribuent à l'avancement de nos connaissances dans les divers domaines de la physique nucléaire.

107. A cet égard, la recommandation faite par la sixième Conférence générale de l'Agence en vue d'organiser une troisième Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique[5] nous paraît particulièrement opportune. Le Canada est heureux de se porter coauteur du projet de résolution [A/L.402 et Add.1] qui a pour but de donner suite à cette recommandation.

108. Aux termes mêmes de son statut, l'Agence est responsable de l'installation et de l'administration de systèmes de sauvegarde ou de protection. Ma délégation se réjouit de constater qu'au cours de l'année 1962 l'Agence a effectué ses trois premières inspections: celle du réacteur Nora en Norvège, celle du réacteur Triga Mark II en Finlande et celle ayant trait aux quatre types différents de dispositifs à réaction nucléaire situés aux Etats-Unis et ouverts à l'inspection par ce pays.

109. Je faisais état, il y a un moment, de la nécessité de se tourner vers l'avenir afin d'élaborer le programme de l'Agence pour les cinq prochaines années. A ce sujet, le Conseil des gouverneurs a déjà entrepris un travail utile de programmation auquel collaborent les hommes de science de mon pays. Des experts canadiens participent aux études cherchant à définir le rôle qui revient à l'Agence concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins d'ordre pratique.

110. Pour terminer, je veux marquer notre satisfaction, en tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence, d'avoir le privilège, avec les représentants du Pakistan et de la Pologne, de nous porter coauteur du projet de résolution [A/L.401] demandant à l'Assemblée générale de prendre note du rapport que l'Agence nous a soumis.

111. Je voudrais de nouveau exprimer nos remerciements à M. Eklund et l'assurer que mon pays entend apporter tout son appui à l'œuvre que poursuit l'Agence internationale de l'énergie atomique.

112. M. CSATORDAY (Hongrie) [traduit de l'anglais]: Lors de l'examen du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année 1960-1961 [A/4883 et Add.1] par l'Assemblée générale à sa seizième session, certaines délégations ont traité des problèmes dont la solution constituait une condition préalable à l'accomplissement des fonctions de l'Agence, telles qu'elles sont définies dans son statut. Plusieurs orateurs ont alors critiqué sévèrement certaines tendances erronées qui apparaissaient dans la vie de l'Agence, ainsi que certains aspects inutiles de ses activités. La sixième Conférence générale de l'Agence, tenue en 1962, a montré que les débats de l'Assemblée générale de l'an dernier avaient souligné des symptômes affectant directement la vie même de l'Agence.

113. Peut-être le rapport de l'Agence pour l'année 1961-1962 [A/5163 et Add.1] ne montre-t-il pas assez clairement que l'Agence est parvenue à un stade nouveau de son développement. En 1962, la question s'est posée plus souvent encore: quels sont les objectifs fondamentaux de l'Agence et quelles sont ses perspectives d'avenir? Cette question s'est posée non seulement à l'Agence elle-même, mais aussi à d'autres organisations internationales qui traitent de problèmes touchant à l'énergie atomique. Les faits nouveaux survenus tant dans l'Agence qu'à l'extérieur obligent à trouver une réponse. L'Agence est engagée dans l'élaboration de programmes à long terme. De nos jours, des événements importants sont à prévoir en matière de science et de technique atomiques. Leurs conséquences sont encore imprévisibles, mais on commence déjà à les voir venir. Il est possible que la troisième conférence scientifique mondiale qui se tiendra à Genève en 1964 apporte des ré-

[5] Ibid.

ponses plus claires aux nombreux problèmes scientifiques et techniques que pose l'utilisation pacifique de l'énergie atomique que ne l'avait fait la première Conférence tenue en 1955. Cependant, il n'est guère probable que la nouvelle conférence donne une réponse aux problèmes de caractère politique et économique qui, pour ce qui est de l'avenir de l'Agence, ont priorité sur les problèmes purement scientifiques et techniques.

114. En mai 1962 a été publié aux Etats-Unis un rapport intitulé "Rapport du Comité consultatif sur la politique des Etats-Unis envers l'Agence internationale de l'énergie atomique". Ce rapport préparé par huit spécialistes américains bien connus a été discuté en août 1962 par la Commission mixte de l'énergie atomique du Congrès des Etats-Unis. Selon ce rapport, la politique suivie jusqu'à présent par les Etats-Unis envers l'Agence internationale de l'énergie atomique a été entièrement revisée et des propositions ont été faites en vue de modifier dans l'avenir cette politique eu égard aux aspects principaux de l'activité de l'Agence. Les conclusions et recommandations du rapport se retrouvent dans les vues exprimées au cours des débats de la sixième Conférence générale de l'Agence.

115. Nous ne nous proposons pas d'examiner ce rapport dans le détail; nous désirons traiter seulement de deux des conclusions principales qui sont vraiment importantes pour l'avenir de l'Agence et ses objectifs fondamentaux. En fait, l'une d'elles n'est autre chose qu'une théorie. L'opinion qui a pris son origine en 1956 et 1957 et se répand à nouveau dans les milieux occidentaux est que des programmes portant sur la construction de génératrices nucléaires sont mis en œuvre dans le monde entier et que le rôle principal pour aider la mise en train de tels programmes doit être joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique. En conséquence, nous devrions lier l'avenir de l'Agence au développement de l'énergie d'origine nucléaire. Si l'énergie nucléaire doit revêtir bientôt une importance économique considérable et si, vers 1966 ou 1967, nous parvenons à une étape de développement tel que des centrales nucléaires commencent à fonctionner dans le monde entier, même dans les pays peu développés, l'Agence doit être préparée à ces tâches. Cela, c'est la théorie. La préparation signifierait que l'Agence aurait pour fonctions de s'occuper des garanties et du contrôle, de la réglementation internationale, etc. En langage clair, cela signifie qu'en avançant cette vieille théorie les grandes puissances occidentales espèrent modeler l'avenir immédiat de l'Agence sur une base encore élargie, c'est-à-dire de la manière qui a fait l'objet de vives critiques de la part de nombreux Etats Membres depuis cinq ans. Or, la nécessité et la mise en œuvre pratique de cette théorie ont été nettement réfutées par les événements eux-mêmes. Cette théorie est contredite par les faits en matière politique, économique et technique. Chacun sans exception reconnaît que, de 1954 à 1957, on avait à tort supposé que l'humanité en était arrivée au début de la production en grand d'énergie d'origine nucléaire. Encore que nous le regrettions beaucoup, il est facile de comprendre que l'obstacle à la mise en œuvre de vastes programmes d'énergie d'origine nucléaire est d'abord et avant tout de caractère politique, et c'est qu'il n'y a pas encore de désarmement général et complet. Une très forte proportion de la production mondiale de matières fissiles est aujourd'hui utilisée non pas comme combustible dans des centrales nucléaires, mais pour préparer des explosions nucléaires. Ce que la plupart des réacteurs qui existent dans le monde produisent aujourd'hui, c'est du plutonium et non de l'énergie électrique. Aussi longtemps que la question du désarmement général et complet ne sera pas résolue, il est fort douteux que les matériaux fissiles puissent être utilisés à la production vraiment mondiale d'énergie.

116. Outre cette difficulté primordiale sur la voie du développement de l'énergie atomique, bien des difficultés techniques sont encore à surmonter. Selon certaines estimations, il faudra plusieurs dizaines d'années pour que les centrales nucléaires soient rentables. De nos jours, nous n'en sommes encore qu'au stade expérimental pour déterminer quel est le type le plus pratique de réacteur nucléaire. De telles expérience exigent du reste d'énormes investissements, des ressources économiques considérables et des industries traditionnelles hautement développées. Il en résulte que seules les grandes puissances peuvent faire de telles expériences. Comment pouvons-nous conseiller sérieusement aux pays en voie de développement qui en sont à la première étape de leur industrialisation générale d'envisager la construction de centrales nucléaires? Cependant, ce conseil a été donné plus d'une fois par les auteurs mêmes de cette théorie. Pour le moment, il y a bien d'autres problèmes techniques à résoudre, celui, par exemple, de l'évacuation des déchets radio-actifs, qui est traité à fond dans le rapport américain précité.

117. Comme on peut le voir, la programmation relative à la construction de centrales nucléaires sur le plan mondial n'est pas une nécessité de l'heure. Aussi peut-on se demander avec étonnement dans quelle mesure il serait dans l'intérêt général ou dans l'intérêt des pays en voie de développement qui s'intéressent au premier chef aux activités de l'Agence que les problèmes de garanties et de contrôle et autres questions connexes doivent prendre une importance décisive dans l'avenir de l'Agence. Je n'entends pas parler longuement de la position de mon gouvernement à l'égard de la question du système de garanties de l'Agence, car ma délégation l'a exposée en détail l'année dernière. Je désire seulement attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que la question a été discutée à plusieurs reprises en 1962, par le Conseil des gouverneurs à ses réunions, mais sous un seul aspect. Il s'agissait de savoir comment certains réacteurs pouvaient être dispensés des garanties nominalement appliquées au moment où les Etats-Unis insistaient pour l'application d'un système de garanties. En 1962, l'Agence est allée jusqu'à prouver, par sa propre pratique, que les garanties n'étaient absolument pas nécessaires. Il est donc incompréhensible — ou plutôt il n'est que trop compréhensible — que les principales puissances occidentales fassent dépendre l'avenir de l'Agence de cette condition qui était déjà dépassée lors de sa création.

118. La délégation hongroise est d'avis que l'Agence internationale de l'énergie atomique ne peut pas, dans un délai raisonnable, devenir une agence à la commission pour l'acquisition de matériaux fissiles et la mise sur pied de projets nucléaires. L'avenir de l'Agence doit être établi sur la base d'objectifs plus réalistes, plus modestes et toutefois importants. Nous estimons que l'Agence ne doit pas être réduite au rôle de simple courtier. Par exemple, la diffusion et l'utilisation des résultats scientifiques

déjà obtenus dans différents pays. Elle pourrait favoriser l'utilisation en grand et sur une base mutuelle des résultats scientifiques de la recherche dans le domaine industriel et agricole, en coordonnant, d'une façon ou d'une autre, les travaux de recherche entrepris dans divers pays. Etant donné que peu nombreux sont les pays hautement développés qui peuvent faire des recherches portant sur tous les domaines scientifiques de l'énergie nucléaire, l'Agence pourrait faciliter la coopération entre Etats et faire en sorte que les résultats obtenus soient sûrement mis à la disposition des pays en voie de développement, et d'abord des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

119. Tout en examinant l'activité de l'Agence de ce point de vue, nous devons accorder une importance particulière au programme d'assistance technique aux pays en voie de développement. Nous pensons que l'assistance technique doit être considérée, à l'avenir aussi, comme une des tâches principales de l'Agence. Nous interprétons l'assistance technique dans son sens le plus large. A notre sens, elle comprend la fourniture continue de renseignements sur les résultats techniques, l'aide pour l'obtention d'instruments et d'équipement, les moyens de formation pour les savants tout autant que l'envoi d'experts dans les pays en voie de développement. Bien que l'assistance technique ait été la sphère d'activité la plus utile de l'Agence dans le passé, tout n'a pas été non plus parfaitement en ordre dans ce domaine. L'ennui est qu'en matière d'assistance technique on manque de conceptions claires, voire de raison. L'Agence ne sait pas encore d'une façon précise où envoyer et comment utiliser les ressources disponibles. L'assistance technique est incohérente et, de ce fait, moins efficace. Je regrette d'avoir à dire que plus d'une fois l'Agence a fourni une assistance technique qui n'avait aucune base technique. Permettez-moi d'en donner un exemple frappant. En 1962, le Conseil des gouverneurs a été prié par un pays d'envoyer un expert — je dis bien: une seule personne — qui aurait à établir des plans de recherche détaillés et former des spécialistes nationaux en matière de physique nucléaire, de technique des radio-isotopes, d'analyse radio-active, de radiochimie, de physique classique et de physique des neutrons. Or, on sait qu'il n'existe personne qui soit expert en toutes ces matières à la fois.

120. Nous pensons que les lignes directrices du programme d'assistance technique et les moyens de répartir cette assistance doivent être revisés. L'objectif est de faire entrer la logique et le réalisme dans le domaine de l'assistance technique. La Hongrie est prête à collaborer à l'établissement d'un tel programme. Nous ne pensons vraiment pas que l'assistance technique soit la seule solution pour l'Agence face à un avenir établi sur des bases hypothétiques, mais nous désirons souligner qu'il ne faut pas renouveler l'erreur faite en 1957 lorsque, précisément, on a établi l'Agence sur des fondations hypothétiques. Edifions l'avenir de l'Agence sur des fondations réalistes. Pour cela, il faut prendre comme point de départ les sphères d'activité — y compris l'assistance technique — qui se sont révélées utiles à l'avis de la grande majorité des pays membres de l'Agence.

121. Actuellement, l'Agence procède à l'élaboration de son programme à long terme. Le Gouvernement hongrois a appuyé cet effort depuis le début. Jusqu'à présent, nous n'avons aucune raison de douter que le programme final qui sera établi après une étude approfondie et des discussions minutieuses ne soit au bénéfice de l'Agence. Il serait prématuré de tirer hâtivement des conclusions du programme lui-même; toutefois, mon gouvernement a décidé de contribuer à son succès dès la phase préparatoire, non seulement par des paroles, mais par des actes. C'est pourquoi, de concert avec les Gouvernements de l'URSS, de la RSS de Biélorussie, de la République populaire de Bulgarie, de la République socialiste tchécoslovaque, de la République populaire de Pologne, de la République populaire roumaine et de la RSS d'Ukraine, le Gouvernement de la République populaire hongroise a soumis à la sixième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique un projet de résolution relatif à l'expansion du programme d'assistance technique[6]. Mon gouvernement s'est déclaré prêt à coopérer en fournissant les facilités nécessaires conformément aux plans esquissés dans le rapport annuel de l'Agence par l'établissement de centres médicaux et de laboratoires de physique, par l'octroi de bourses à long terme et de bourses à court terme, par la mise à la disposition de l'Agence d'un équipement médical tel que des bombes thérapeutiques à cobalt, des appareils pour diagnostic, des laboratoires, etc. Les facilités concrètes que les pays socialistes ont entrepris de fournir au point de vue matériel — équipement et instruments — à des fins d'assistance technique représentent un tiers de la somme de 2 millions de dollars environ que l'Agence devra dépenser dans les deux ou trois prochaines années pour l'assistance technique.

122. Je tiens à déclarer ici que l'Agence peut compter sur la coopération la plus généreuse de la République populaire hongroise si ses activités consistent à poursuivre la réalisation de programmes véritablement réalistes, pratiques et efficaces et si elle ne fait aucune discrimination contre un groupe ou un autre de pays membres. Malheureusement, même à la sixième Conférence générale, nous nous sommes trouvés devant une proposition qui constituait une attaque contre l'Agence et son statut. Je veux parler d'une initiative du Gouvernement du Royaume-Uni à l'effet d'amender l'article XIV du statut de l'Agence, relatif aux dispositions financières; en réalité, cela eût impliqué une revision générale du statut. La proposition s'en prenait aux principes qui sont à la base de l'ensemble du système d'assistance technique des Nations Unies.

123. La proposition, dans son essence, consistait à combiner le budget ordinaire de l'Agence avec son budget dit d'opérations, constitué par des offres volontaires, afin d'établir un budget unifié réparti entre les membres sur une base obligatoire. Les partisans de cette proposition invoquaient la situation financière prétendument grave de l'Agence. Or, l'Agence ne traverse pas une crise financière. Il reste de nombreuses possibilités, jusque-là inutilisées, d'éliminer les anomalies du budget d'opérations, dans le cadre du système budgétaire actuel.

124. La majorité écrasante des pays représentés à la Conférence n'a pas appuyé la proposition britannique. C'est pourquoi la délégation du Royaume-Uni l'a retirée en faveur d'une autre. Mais, bien que

[6] Voir Agence internationale de l'énergie atomique, Résolutions adoptées par la Conférence générale au cours de sa sixième session, résolution GC (VI)/RES/131.

cette proposition se fût heurtée à une opposition énergique, il n'est pas exclu que ses auteurs n'abandonnent pas leur projet. Il pourrait se faire que, dans l'ensemble des institutions placées sous l'égide des Nations Unies, une agence tranchât à elle seule des questions intéressant toutes les institutions faisant partie de cet ensemble, sans le consentement et voire à l'insu de l'Assemblée générale des Nations Unies.

125. Je terminerai en disant que la délégation hongroise appuie le projet de résolution présenté par le Canada, le Pakistan et la Pologne [A/L.401], qui prend acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année 1961-1962.

126. Etant donné la complexité du problème, les lourdes tâches, les responsabilités considérables et les grands espoirs de tous les peuples, que je viens d'exposer, je crois qu'il faut saisir chaque occasion de promouvoir en grand l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie atomique pour le bien de l'humanité entière. C'est pourquoi ma délégation a accordé son patronage au projet de résolution A/L.402 et Add.1 qui propose de convoquer, à l'automne de 1964, une nouvelle conférence internationale dans ce noble dessein. A mon avis, le nombre des pays invités et admis à la conférence ne devrait nullement être limité. Au contraire, il faudrait que l'occasion soit fournie le plus possible à de larges groupements nationaux et aux représentants de zones géographiques aussi étendues que possible d'exprimer leur opinion quant à la manière d'utiliser, dans l'intérêt de tous, les découvertes les plus récentes de la science et de la technologie. C'est sur quoi le Directeur général de l'Agence a mis l'accent aujourd'hui dans son discours.

127. Voilà pourquoi ma délégation appuie pleinement l'amendement de la Tchécoslovaquie [A/L.405]. Nous pensons que la limitation que comporte l'amendement de l'Australie [A/L.404] n'est pas de nature à faire mettre en œuvre l'idée essentielle du projet de résolution des 12 puissances.

M. Zafrulla Khan (Pakistan) reprend la présidence.

128. M. SEYDOUX (France): Nous nous félicitons de la présence de M. Eklund au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Sous son heureuse impulsion, l'efficacité de cette institution a été accrue. Le budget de 1962 a été maintenu à un niveau voisin de celui de l'année dernière. Le nombre et la longueur des réunions du Conseil des gouverneurs ont été réduits. Les effectifs de l'Agence ont été stabilisés, tout en tenant compte de la nécessité d'accroître le personnel technique. Nous souhaitons que cette évolution se poursuive. Les réformes qui ont été déjà réalisées permettront à l'Agence de remplir sa mission dans de meilleures conditions.

129. L'Agence a d'abord une fonction de réglementation. Elle définit des normes en matière de protection radiologique. Elle établit des codes d'utilisation des réacteurs. Elle s'efforce en outre de résoudre les problèmes juridiques si délicats que pose le transport international des matières radio-actives et en particulier des éléments combustibles irradiés. Elle a également une fonction de coordination. C'est ainsi qu'elle peut être amenée à jouer un rôle important en ce qui concerne l'harmonisation des plans d'utilisation des réacteurs de recherche. Il convient en effet d'éviter que des appareils si coûteux ne se trouvent insuffisamment employés. Mais la fonction principale de l'Agence est de dispenser une assistance technique aux pays qui entendent bénéficier des avantages de la mise en œuvre des techniques nucléaires. L'Agence sert d'abord de canal à l'assistance technique offerte par les pays les plus avancés, qu'il s'agisse de l'attribution de bourses en vue d'assurer la formation de spécialistes ou de l'envoi d'experts dans les pays qui veulent développer certaines applications des techniques nucléaires. C'est ainsi que la France, pour sa part, a reçu, cette année, plus de 50 boursiers et a mis une douzaine d'experts à la disposition de l'Agence. L'Agence vient également en aide, par ses propres moyens, aux pays qui en font la demande. Ses laboratoires jouent un rôle utile dans la formation de techniciens. La France a décidé de faire don aux laboratoires de l'Agence, à Vienne, d'un ensemble compact pour la manipulation des radio-éléments. L'Agence n'a pas encore reçu de demandes précises d'assistance en ce qui concerne l'utilisation des réacteurs de puissance. Nous savons néanmoins que plusieurs Etats Membres songent à s'adresser à cette organisation afin d'établir leurs programmes de production d'électricité d'origine nucléaire et d'en amorcer la réalisation.

130. A la lumière des renseignements que l'on peut tirer du fonctionnement des centrales nucléaires qui ont été édifiées depuis quelques années, il nous est possible d'envisager aujourd'hui avec optimisme le développement futur de la production d'électricité par l'utilisation de l'énergie nucléaire. Nous nous félicitons d'autant plus vivement des perspectives qui se dessinent que l'utilisation énergétique de la fission de l'uranium constitue à l'heure actuelle l'objectif principal de tous les programmes nucléaires nationaux.

131. Les pays en voie de développement doivent toutefois être mis en garde contre la tentation d'envisager des programmes trop ambitieux. Cet aspect du développement industriel exige en effet des investissements élevés et occupe de nombreux techniciens. Il est certain que, pendant quelque temps encore, l'Agence conseillera à tous les pays aux ressources limitées de donner la priorité à d'autres techniques de production d'énergie.

132. Il appartient enfin à l'Agence d'organiser des conférences scientifiques. Les dernières grandes conférences scientifiques internationales se sont tenues en 1955[7] et en 1958[8]. Entre-temps, des progrès importants ont été accomplis. Nous estimons qu'il serait opportun de réunir à nouveau une grande conférence internationale en 1964 et nous souhaitons que l'Agence soit chargée d'en assumer la préparation pour le compte des Nations Unies. Cette conférence ne devrait pas, à notre avis, revêtir l'ampleur de celles qui l'ont précédée. Nous ne sommes pas seulement, en formulant ce vœu, inspirés par les considérations d'ordre financier, mais nous estimons qu'en concentrant leur attention sur la production d'électricité d'origine nucléaire les délégués pourraient donner à leurs communications et à leurs échanges de vues une valeur accrue. Le souci d'efficacité peut rejoindre parfois celui de l'économie!

[7] Première Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, réunie à Genève du 8 au 20 août 1955.

[8] Deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, réunie à Genève du 1er au 13 septembre 1958.

133. Ce sont certainement des préoccupations analogues qui ont inspiré les auteurs du projet de résolution qui nous est soumis [A/L.402 et Add.1]. La délégation française en approuve les termes et se prononcera en sa faveur. Elle comprend cependant que la limite de durée de 10 jours s'applique au nombre des journées de travail effectif.

134. Il manque toutefois à ce projet de résolution une disposition importante: il conviendrait de préciser la manière dont seront adressées les invitations à participer à la conférence. L'amendement déposé par la délégation australienne [A/L.404 et Corr.1] comble heureusement cette lacune en reprenant la formule consacrée par l'usage. En revanche, l'amendement tchécoslovaque [A/L.405] risque de soulever, par son imprécision, de nombreux problèmes. C'est aux Membres de l'Organisation des Nations Unies et à ceux des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique qu'il appartient de participer à une conférence organisée sous l'égide des Nations Unies et dans la préparation de laquelle l'Agence devra jouer un rôle essentiel.

135. La délégation française se prononcera donc en faveur de l'amendement australien et contre l'amendement tchécoslovaque. Elle espère que le projet de résolution modifié par l'amendement australien sera adopté à l'unanimité par une assemblée consciente des bénéfices que l'on peut attendre d'une troisième conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

136. M. BLUSZTAJN (Pologne) [traduit de l'anglais]: En commençant cette intervention, je veux remercier et féliciter, au nom de ma délégation, M. Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour l'exposé qu'il nous a fait à titre d'introduction.

137. Depuis six ans, l'Agence internationale de l'énergie atomique est le centre de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'atome et, bien qu'un vaste domaine soit couvert par les programmes bilatéraux, il est indéniable que, grâce au travail de l'Agence, il a été fait beaucoup pour permettre à tous les pays de tirer parti d'une des plus grandes découvertes scientifiques de notre temps.

138. L'Agence élargit constamment ses activités en matière de formation grâce à un nombre toujours croissant de bourses. Mon pays participe à ce programme qui revêt une importance indéniable pour le développement de notre propre programme national. Mais nous ne sommes pas seulement les bénéficiaires de cet échange; nous disposons de moyens de formation à offrir à d'autres pays et nous espérons que l'Agence en tirera pleinement parti.

139. Mon pays appuie aussi le programme de l'Agence pour équiper les centres nationaux de recherche atomique grâce à des moyens appropriés. A cet égard, nous avons des demandes à formuler, comme nous avons des offres à faire. Nos savants s'intéressent beaucoup aux conférences, cycles d'études et colloques organisés par l'Agence, et nous notons avec satisfaction que toutes ces rencontres couvrent un domaine toujours plus étendu. Nous estimons qu'on pourrait tirer un grand profit d'une meilleure coordination des activités de l'Agence dans ce domaine avec les initiatives prises indépendamment par divers pays.

140. Il est évident que l'assistance technique doit rester l'une des préoccupations majeures de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les pays peu développés s'intéressent particulièrement aux vastes possibilités offertes par l'utilisation pacifique de l'atome au regard de leur progrès économique. Le rapport de l'Agence indique qu'il y a environ 25 réacteurs de recherche en activité ou en construction dans les pays en voie de développement. Cependant, précise le rapport, de nombreux centres disposant d'un réacteur ont des difficultés à trouver le personnel scientifique et technique nécessaire pour l'utiliser pleinement, pour le manœuvrer avec toutes les garanties de sécurité et pour établir des programmes d'expérience. Dans un cas, il a même été nécessaire d'arrêter un réacteur temporairement. La délégation polonaise considère que l'Agence devrait accorder la plus haute priorité à un programme d'assistance technique qui viserait à l'utilisation complète des réacteurs de recherche existant dans les pays en voie de développement. Nous estimons qu'une coopération directe entre les centres déjà en bonne marche et les réacteurs de recherche en fonctionnement depuis peu de temps offrirait de grands avantages. Ce pourrait être un excellent complément à l'aide offerte par l'Agence, et la tâche des pays en voie de développement qui cherchent actuellement à surmonter le plus rapidement possible les difficultés initiales de l'entreprise en serait facilitée.

M. Auguste (Haïti), vice-président, prend la présidence.

141. Le programme d'utilisation de l'atome en tant que source de production d'énergie industrielle à bon marché continue de retenir à juste titre toute l'attention de l'Agence. L'électricité à bon marché produite par les réacteurs atomiques n'est certes pas encore pour demain, mais il semble que nous ne soyons pas éloignés du jour où ce sera devenu une possibilité pratique. Nous devons être prêts pour le jour où, grâce aux expériences scientifiques et pratiques accumulées, l'énergie d'origine atomique pourra rivaliser avec succès avec les sources classiques d'énergie. L'énergie atomique à bon marché présente un intérêt considérable pour les pays hautement industrialisés tout comme pour les pays insuffisamment développés. Pour ces derniers, elle peut même représenter une chance unique de rattraper dans les plus courts délais possible leur retard économique.

142. De l'avis de la délégation polonaise, l'Agence internationale de l'énergie atomique devrait, lorsqu'elle établira le programme de ses activités futures, donner la priorité aux problèmes relatifs à l'énergie d'origine nucléaire. Même en prévoyant une marge pour les travaux préparatoires proprement dits, il devrait être possible d'organiser en 1964 une conférence internationale pour étudier les perspectives de l'énergie d'origine nucléaire tant au point de vue technique qu'au point de vue économique. Tel était notre avis avant le dépôt du projet de résolution demandant la convocation en 1964 d'une conférence internationale sur les utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques; nous estimons que l'on pourrait faire du problème de l'énergie d'origine nucléaire un des sujets principaux de cette conférence.

143. Nous avons souligné à maintes reprises qu'une coopération aussi complète que possible dans le domaine de l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques dépend dans une grande mesure de l'évolution de la politique internationale. Nous savons tous quelles

énormes ressources sont maintenant dépensées pour augmenter la puissance destructrice des armes atomiques. Nous devrions également tous nous rendre compte que, tant que se poursuivra la course aux armements atomiques, la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'atome restant entravée, cette restriction de la coopération entraînera un ralentissement des progrès. Aussi ne devons-nous épargner aucun effort pour que s'établisse une situation dans laquelle nos savants pourront désormais consacrer leur talent à une seule et unique cause, celle de la science au service de l'homme. Nous devons arriver à faire mettre un terme aussi vite que possible aux essais d'armes nucléaires. Nous devons faire des progrès vers le désarmement général et complet et nous devons les faire en premier lieu grâce à de vastes mesures de désarmement nucléaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle à jouer à cet égard et nous sommes heureux de noter que la dernière Conférence générale a prié le Directeur général de prêter son concours le plus complet au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée par la résolution 891 (XXXIV) du Conseil économique et social [voir A/5163/Add.1, par. 23], c'est-à-dire continuer à suivre de près les aspects fondamentaux des conséquences économiques et sociales du désarmement, ainsi que les problèmes qui en découlent sur les plans national et international.

M. Zafrulla Khan (Pakistan) reprend la présidence.

144. Une organisation comme l'Agence internationale de l'énergie atomique ne peut s'acquitter convenablement de ses tâches que dans une atmosphère favorable à la coopération scientifique internationale. Cependant, cette atmosphère ne peut pas régner si les problèmes les plus importants sont réglés par des décisions prises à la majorité sans tenir compte des intérêts de vastes groupes d'Etats membres. Il est également contraire à l'intérêt même de l'Agence et au bon sens de priver l'Agence, pour des raisons politiques, de la participation de pays importants, ce qui rend impossible la contribution de nombreux savants éminents. La délégation polonaise estime qu'il est grand temps de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'ouvrir les portes de l'Agence à tous les pays qui désirent prendre part à ses travaux. Nous pensons particulièrement à la République démocratique allemande, dont les réalisations scientifiques dans le domaine des utilisations pacifiques de l'atome sont remarquables et dont les savants peuvent et souhaitent contribuer efficacement à la réalisation des plans de l'Agence.

145. La délégation polonaise se porte garante de l'appui de son gouvernement aux diverses activités de l'Agence. Nous sommes disposés à accroître notre participation aux programmes visant à créer diverses installations scientifiques dans les pays en voie de développement. De concert avec les pays socialistes membres de l'Agence, nous nous sommes déclarés prêts à contribuer pour un tiers aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce programme. Nous espérons que le Conseil des gouverneurs et le Directeur général de l'Agence prendront rapidement en considération notre proposition et prépareront le terrain pour son adoption à bref délai.

146. La délégation polonaise est heureuse d'avoir pris l'initiative, avec les délégations du Pakistan et du Canada, d'un projet de résolution [A/L.401 et Add.1] qui demande à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La délégation polonaise se réjouit également de présenter avec de nombreuses autres délégations un projet de résolution [A/L.402 et Add.1] demandant la convocation en 1964 d'une conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Je n'ai rien à ajouter aux explications déjà données par les orateurs qui m'ont précédé pour justifier le dépôt de ce projet de résolution. Je suis sûr que cette conférence, comme les précédentes, fera date dans l'histoire de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'atome. La délégation polonaise a la conviction que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution à l'unanimité.

147. Je tiens également à déclarer que nous appuyons l'amendement [A/L.405] présenté à ce projet de résolution par la Tchécoslovaquie. A notre avis, si nous adoptions une procédure limitant la participation à certains pays pour des raisons politiques et en excluant certains autres, nous irions à l'encontre même de nos desseins. En acceptant l'amendement de la Tchécoslovaquie, l'Assemblée générale exprimera d'une manière explicite sa détermination de se départir une fois pour toutes de toute pratique discriminatoire qui ne peut que desservir la cause d'une meilleure compréhension internationale et d'une coopération scientifique et technique aussi poussée que possible dans l'intérêt de toute l'humanité.

148. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Nigéria pour une explication de vote.

149. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais]: En ce qui concerne le projet de résolution [A/L.402 et Add.1] dont l'Assemblée générale est saisie, la position de la Nigéria est claire; nous appuyons ce texte chaleureusement. Mais je voudrais donner quelques explications au sujet des deux amendements [A/L.404 et A/L.405] à ce projet de résolution.

150. En principe, nous approuvons l'appel adressé à tous les Etats Membres pour qu'ils s'associent à cette entreprise. Cependant, nous estimons qu'en matière d'énergie atomique nous devons élargir notre appel. Nous pensons qu'à cet égard le principe de l'universalité doit prévaloir. C'est pourquoi nous préférons l'amendement qui propose d'autoriser à participer à cette conférence tous les Etats qui le désirent.

151. Il vient à notre esprit au moins un Etat important qui serait exclu de cette conférence si nous adoptions l'amendement de l'Australie [A/L.404], un Etat dont la présence à cette conférence ajouterait à l'efficacité de toutes les décisions qui y seront prises, un Etat dont l'exclusion de cette conférence ne pourrait avoir pour le monde que des conséquences désastreuses. Pour ce motif, la délégation de la Nigéria donne sa préférence à l'amendement de la Tchécoslovaquie [A/L.405] qui invite tous les Etats du monde qui le désirent à participer à la conférence projetée.

152. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons passer au vote, mais, avant d'inviter l'Assemblée à statuer sur les diverses propositions, je lui fais savoir, à la demande du Secrétaire général par intérim, que, conformément à l'article 154 du règlement intérieur, des incidences financières pour-

raient découler de l'application du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution [A/L.402 et Add.1], en 1963, avant la convocation de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Ces dépenses seraient relatives aux réunions éventuelles du Comité consultatif scientifique des Nations Unies pour les travaux préparatoires visés à l'alinéa a du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution en question, qui prie le Secrétaire général de dresser des plans et de prendre des dispositions en vue d'une troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui se réunirait à Genève, à l'automne de 1964, pour une durée de 10 jours consécutifs. Le Secrétaire général essaiera de faire face à ces dépenses dans le cadre des crédits votés par l'Assemblée générale pour 1963. Cependant, il a l'intention de présenter dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa dix-huitième session un devis des dépenses qui sont visées à l'alinéa c du paragraphe 3 du dispositif, en indiquant le total des dépenses qu'entraînerait une telle conférence afin qu'elles soient comprises dans le budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'année en question.

153. Je vais mettre aux voix les projets de résolution dans l'ordre de leur présentation et les amendements conformément aux articles 92 et 93 du règlement intérieur. L'Assemblée va voter d'abord sur le projet de résolution présenté par le Canada, le Pakistan et la Pologne [A/L.401], qui tend à prendre acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai ce projet de résolution comme adopté.

Le projet de résolution est adopté.

154. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En ce qui concerne le projet de résolution des 12 puissances [A/L.402 et Add.1] nous prenons d'abord l'amendement de l'Australie [A/L.404]. Avant de mettre aux voix cet amendement, j'attire l'attention des délégations sur une légère correction qui doit être apportée au texte français: les cinq derniers mots de ce texte doivent être supprimés. Un corrigendum en français [A/L.404/Corr.1] a été distribué.

155. Je mets aux voix l'amendement de l'Australie [A/L.404]. Le vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Ouganda, dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour: Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Afghanistan, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Burundi, Canada, République centrafricaine, Chili, Chine, Costa Rica, Chypre, Danemark, Salvador, Fédération de Malaisie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Islande, Inde, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Thaïlande, Turquie.

Votent contre: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Albanie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie.

S'abstiennent: République arabe unie, Algérie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Tchad, Congo (Léopoldville), Dahomey, Ethiopie, Ghana, Guinée, Indonésie, Irak, Israël, Mali, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Syrie, Tanganyika, Trinité et Tobago, Tunisie.

Par 49 voix contre 11, avec 26 abstentions, l'amendement est adopté.

156. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Etant donné la décision qui vient d'être prise et en vertu de l'article 93 du règlement intérieur, je demande si les membres de l'Assemblée souhaitent que l'amendement de la Tchécoslovaquie [A/L.405] soit mis aux voix.

157. Il me semble qu'après cette décision l'Assemblée juge inutile de le faire.

Il en est ainsi décidé.

158. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je mets aux voix l'ensemble du projet de résolution des 12 puissances modifié [A/L.402 et Add.1].

Par 85 voix contre zéro, sans abstention, l'ensemble du projet de résolution modifié est adopté.

159. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique qui désire expliquer son vote.

160. M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation de l'Union soviétique a voté pour l'ensemble du projet de résolution [A/L.402] portant convocation d'une troisième conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous sommes en faveur d'une telle conférence dont la convocation a fait l'objet d'une résolution[9] à la dernière session de la Conférence de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sur une initiative soviéto-américaine.

161. La délégation soviétique appuie la convocation, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de cette conférence qui pourra contribuer utilement au développement de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Toutefois, ma délégation a voté contre l'amendement de l'Australie [A/L.404] qui tendait à limiter aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique la participation à ladite conférence.

162. De l'avis de la délégation de l'Union soviétique, l'adoption de cette dernière décision, en somme discriminatoire à l'égard de certains Etats, n'est pas conforme aux intérêts réels de la coopération internationale. En vertu de cette décision, de nombreux Etats seront privés de la possibilité de participer à la conférence et d'apporter leur contribution au développement futur de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

163. La délégation soviétique regrette que la proposition de la délégation tchécoslovaque [A/L.405], tendant à inviter tous les Etats qui le désirent à prendre part à la conférence envisagée, n'ait pas été appuyée par la majorité des Etats Membres de l'Organisation.

La séance est levée à 13 h 20.

[9] Voir Agence internationale de l'énergie atomique, Résolutions adoptées par la Conférence générale au cours de sa sixième session, résolution GC (VI) RES/130.